

Avant-Propos

L'intégration des économies et des marchés nationaux a connu une accélération marquée ces dernières années, mettant à l'épreuve le cadre fiscal international conçu voilà plus d'un siècle. Les règles en place ont laissé apparaître des fragilités qui sont autant d'opportunités pour des pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices (BEPS), appelant une action résolue de la part des dirigeants pour restaurer la confiance dans le système et faire en sorte que les bénéfices soient imposés là où les activités économiques sont réalisées et là où la valeur est créée.

À la suite de la parution du rapport intitulé Lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices en février 2013, les pays de l'OCDE et du G20 ont adopté en septembre 2013 un Plan d'action en 15 points visant à combattre ces pratiques. Les 15 actions à mener s'articulent autour de trois principaux piliers : harmoniser les règles nationales qui influent sur les activités transnationales, renforcer les exigences de substance dans les standards internationaux existants, et améliorer la transparence ainsi que la sécurité juridique.

Après deux ans de travail, des mesures en réponse aux 15 actions ont été présentées aux dirigeants des pays du G20 à Antalya en novembre 2015. Tous ces rapports, y compris ceux publiés à titre provisoire en 2014, ont été réunis au sein d'un ensemble complet de mesures, qui représente le premier remaniement d'importance des règles fiscales internationales depuis près d'un siècle. La mise en œuvre des nouvelles mesures devrait conduire les entreprises à déclarer leurs bénéfices là où les activités économiques qui les génèrent sont réalisées et là où la valeur est créée. Les stratégies de planification fiscale qui s'appuient sur des règles périmées ou sur des dispositifs nationaux mal coordonnés seront caduques.

La mise en œuvre est désormais au centre des travaux. L'application des mesures prévues passe par des modifications de la législation et des pratiques nationales ainsi que des conventions fiscales. La négociation d'un instrument multilatéral visant à faciliter la mise en œuvre des mesures liées aux conventions a abouti en 2016, et plus de 90 pays sont couverts par cet instrument multilatéral. Son entrée en vigueur le 1er juillet 2018 ouvrira la voie à une mise en œuvre rapide des mesures liées aux conventions. Les pays de l'OCDE et du G20 ont également décidé de poursuivre leur coopération en vue de garantir une application cohérente et coordonnée des recommandations issues du projet BEPS et de rendre le projet plus inclusif. La mondialisation exige de trouver des solutions de portée mondiale et de nouer un dialogue mondial qui va au-delà des pays de l'OCDE et du G20.

Une meilleure compréhension de la manière dont les recommandations issues du projet BEPS sont mises en pratique pourrait limiter les malentendus et les différends entre États. Une attention accrue portée à la mise en œuvre des actions et à l'administration de l'impôt pourrait être bénéfique tant pour les États que pour les entreprises. Enfin, des solutions sont proposées pour améliorer les données et les analyses, ce qui permettra d'évaluer et de quantifier régulièrement l'impact des mécanismes d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices et les effets des mesures issues du projet BEPS appliquées pour lutter contre ces pratiques.

De ce fait, l'OCDE a établi le Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE et du G20 (Cadre inclusif), rassemblant sur un pied d'égalité tous les pays et juridictions intéressés et engagés dans le Comité des affaires fiscales

et ses organes subsidiaires. Le Cadre inclusif, qui compte déjà plus de 135 membres, contrôle la mise en œuvre des standards minimums à travers des examens par les pairs, et finalise actuellement l'élaboration de normes pour résoudre les problèmes liés au BEPS. En plus des membres du projet BEPS, d'autres organisations internationales et organismes fiscaux régionaux sont engagés dans les travaux du Cadre inclusif, et les entreprises et la société civile sont également consultées sur différentes problématiques.

L'élaboration d'une solution pour relever les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie figure au rang des grandes priorités du Projet BEPS et du Cadre inclusif depuis 2015 et la publication du Rapport sur l'Action 1 de ce projet. Le Cadre inclusif a, à la demande du G20, continué de travailler sur cette question et a produit un rapport intérimaire en mars 2018. En janvier 2019, les membres du Cadre inclusif sont convenus d'examiner une série de propositions articulées autour de deux piliers, susceptibles de former le point de départ d'une solution faisant consensus aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie. Le Pilier Un est axé sur les règles relatives au lien et à la répartition des bénéficiaires, tandis que le Pilier Deux est centré sur la mise en place d'un impôt minimum à l'échelle mondiale visant à résoudre les problématiques qui subsistent en matière de BEPS. Un programme de travail sur ces deux piliers a été adopté en mai 2019, puis approuvé par le G20 en juin de la même année. Dans le cadre de ce programme de travail, le Secrétariat de l'OCDE a été chargé de réaliser une analyse économique et une évaluation d'impact des propositions formulées au titre du Pilier Un et du Pilier Deux. En juillet 2020, le G20 a demandé au Cadre inclusif de produire des rapports sur les *Blueprints* relatifs à ces deux piliers avant la réunion des ministres des Finances des pays du G20 prévue en octobre 2020.

Ce rapport présente l'analyse économique et l'évaluation d'impact élaborées par le Secrétariat de l'OCDE dans le cadre du programme de travail de mai 2019, en vue d'étayer les discussions en cours au sein du Cadre inclusif autour des considérations d'ordre conceptuel associées aux propositions. Il a été rédigé par le Secrétariat de l'OCDE, en consultation avec les membres du Cadre inclusif, le Groupe de travail n°2, d'autres organisations internationales et des représentants du monde universitaire et d'autres parties prenantes. Il n'est pas représentatif d'un consensus au sein du Cadre inclusif, du Comité des affaires fiscales (CAF) ou de leurs organes subsidiaires.

Remerciements

Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat de l'OCDE dans le cadre d'un projet conjoint entre la Division des politiques fiscales et des statistiques du Centre de politique et d'administration fiscales (CTPA) de l'OCDE et la Division de la surveillance des politiques structurelles du Département des affaires économiques de l'Organisation.

Ce projet a été mené sous la direction de David Bradbury, Åsa Johansson et Stéphane Sorbe. Les travaux analytiques qui le sous-tendent, et dont les principaux résultats sont présentés dans ce rapport, ont été entrepris par Ana Cinta González Cabral, Tibor Hanappi, Valentine Millot, Pierce O'Reilly et Sébastien Turban, qui ont bénéficié de l'éclairage précieux d'Alexandre Jutand et de l'expertise de Frank van Tongeren.

Le Secrétariat de l'OCDE souhaite remercier les délégués du Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales et le Cadre inclusif sur le BEPS pour leurs nombreux commentaires et observations. Les importantes contributions des membres du Bureau étendu du GT2 ont également été grandement appréciées. Ce projet a aussi été enrichi par les échanges avec le Groupe de travail n° 1 chargé de l'analyse des politiques macroéconomiques et structurelles du Comité de politique économique.

Il a été conduit sous la supervision et la direction stratégique de Pascal Saint-Amans et de Grace Perez-Navarro, respectivement Directeur et Directrice adjointe de CTPA, avec le soutien considérable des divisions suivantes de CTPA : Division des relations internationales et du développement, Division de la coopération internationale et l'administration fiscale et Division des conventions fiscales, des prix de transfert et des transactions financières. Le projet a également bénéficié du soutien de Laurence Boone, Cheffe économiste de l'OCDE ainsi que de Luiz de Mello et d'Alain de Serres, respectivement Directeur et Directeur adjoint de la Branche des études de politique économique du Département des affaires économiques.

Il n'aurait pas été possible sans le soutien administratif inestimable de Violet Sochay, qui a été épaulée par Marie-Aurélien Elkurd et Alexandra Le Cam. Karena Garnier, Hazel Healy, Natalie Lagorce et Carrie Tyler ont apporté leur aide à la préparation de ce rapport à des fins de publication et de communication. Le concours supplémentaire de Giulia Aliprandi, Krista Bruns, Agnès Cavaciuti, Chris Hayes, Pardis Nabavi Larijani, Angela Marotti de Sciarra, Anna Milanez, Anne Moore, Tom Neubig et Ruairi Sugrue a aussi été grandement apprécié. Le projet a également bénéficié des contributions de Piet Battiau, Bert Brys, Michelle Harding et Kurt Van Dender.

L'équipe de projet salue par ailleurs les contributions de la Direction des échanges et de l'agriculture, de la Direction de la science, de la technologie et de l'innovation, de la Direction des statistiques et des données et de la Direction des affaires financières et des entreprises, et en particulier de Nadim Ahmad, Silvia Appelt, Christine Arriola, Matej Bajgar, Charles Cadestin, Alessandra Celani, Chiara Criscuolo, Fernando Galindo-Rueda, Jonathan Timmis, Martin Wermelinger et Belen Zinni.

Les échanges avec les représentants du Forum sur l'administration fiscale africaine, de la Commission européenne et du Fonds monétaire international, ainsi que leurs commentaires, ont également été utiles à la rédaction de ce rapport. Enfin, l'équipe de projet remercie, pour leurs contributions et leurs éclairages, les participants aux différents ateliers académiques organisés à l'OCDE au cours de l'année 2019.

Table des matières

Avant-Propos	3
Remerciements	5
Résumé	11
1 Aperçu des principales conclusions	14
2 Effets du Pilier Un sur les recettes fiscales	32
3 Effets du Pilier Deux sur les recettes fiscales	89
4 Impacts sur l'investissement du Pilier Un et du Pilier Deux	163
5 Construction des « matrices » de données sous-tendant l'évaluation d'impact	256
Annexe 5 A. Liste des juridictions couvertes par les principales sources de données	291
Annexe 5 B. Correction des données d'ORBIS	293
Annexe 5 C. Description détaillée de la méthodologie d'extrapolation basée sur l'IDE dans la matrice des bénéfiques	295
Annexe 5 D. Matrices agrégées par grands groupes de revenus et par régions	305
Annexe 5 E. Chiffres supplémentaires sur les analyses comparatives entre sources de données	312
Annexe 5 F. Évaluation de la robustesse des matrices par la modification de l'ordre de préférence des sources de données	315

Tableaux

Tableau 1.1. Aperçu des effets des propositions sur les recettes fiscales au niveau mondial	18
Tableau 2.1. Jeu de données des états financiers consolidés des groupes d'EMN (tous secteurs)	38
Tableau 2.2. Détermination des activités ADS et CFB	40
Tableau 2.3. Bénéfice résiduel mondial pour une série de seuils	41
Tableau 2.4. Régression utilisée aux fins de l'extrapolation des ventes CFB par destination	49

Tableau 2.5. Détail des groupes de juridictions retenus aux fins de la présentation des résultats de l'application du seuil de chiffre d'affaires déclenchant le lien	57
Tableau 2.6.. Matrice des bénéfices : résultats agrégés par grands groupes de juridictions, ensemble de l'économie	62
Tableau 2.7.. Matrice des chiffres d'affaires : résultats agrégés par grands groupes de juridictions, ensemble de l'économie	62
Tableau 2.8. Matrice 'ascendante' des bénéfices résiduels, ensemble de l'économie	64
Tableau 2.9.. Matrice 'ascendante' des bénéfices résiduels, secteurs ADS et CFB uniquement	66
Tableau 2.10.. Matrice 'descendante' finale des bénéfices résiduels utilisée pour calculer l'allègement de la double imposition, secteurs ADS et CFB	68
Tableau 3.1. Matrice des bénéfices : résultats agrégés par grand groupe de juridictions	99
Tableau 3.2. Couverture des trois sources de données pour les taux effectifs d'imposition (TEI)	100
Tableau 3.3. Bénéfices faiblement imposés et gains de recettes fiscales au titre du Pilier Deux, au niveau mondial (scénario 1, pas d'exclusion)	102
Tableau 3.4. Matrices des immobilisations corporelles et de la masse salariale : résultats agrégés par groupe de juridictions	105
Tableau 3.5. Part des bénéfices soumis à exclusion, par groupe de juridictions	108
Tableau 3.6. Bénéfices faiblement imposés et gains de recettes relevant du Pilier Deux à l'échelle mondiale (scénario 1), avec exclusion sur le critère de la substance	109
Tableau 3.7. Matrice des bénéfices adaptée en fonction de la réattribution résultant du Pilier Un	114
Tableau 3.8. Bénéfices faiblement imposés et gains de recettes fiscales au titre du Pilier Deux à l'échelle mondiale (scénarios 1 et 2)	115
Tableau 3.9. Estimation des bénéfices transférés vers des juridictions à faible fiscalité, au niveau mondial	119
Tableau 3.10. Matrice des bénéfices intégrant la réduction de l'ampleur du transfert de bénéfices induite par le Pilier Deux (taux d'imposition minimum de 12.5 %, pas d'exclusion)	126
Tableau 3.11. Gains à l'échelle mondiale au titre du Pilier Deux (scénario 3), en % des recettes mondiales de l'IS	129
Tableau 3.12. Hypothèses résumées des réactions des États par groupe de juridictions	131
Tableau 3.13. Gains à l'échelle mondiale au titre du Pilier Deux (scénario 4), en % des recettes mondiales de l'IS	133
Tableau 3.14. Gains de recettes fiscales estimés au titre du GILTI aux États-Unis	134
Tableau 3.15. Gains de recettes au titre du Pilier Deux à l'échelle mondiale (hors EMN américaines), en % des recettes mondiales de l'IS	135
Tableau 3.16. Gains au titre du Pilier Deux à l'échelle mondiale (y compris EMN américaines), en % des recettes mondiales de l'IS	139
Tableau 4.1. Scénario avec consensus : Résumé	208
Tableau 4.2. Taxes sur les services numériques et mesures similaires	209
Tableau 4.3. Groupements de pays	215
Tableau 4.4. Vue d'ensemble des cas simulés	216
Tableau 4.5. Représailles commerciales : résultats de la simulation (variations pondérées en pourcentage)	216
Tableau 4.6. Scénario sans consensus : Résumé	217
Tableau 5.1. Définitions des variables analysées par les quatre matrices	265
Tableau 5.2. Vue d'ensemble et ordre de préférence des sources de données sous-jacentes à l'ensemble de matrices	266
Tableau 5.3. Matrice des stocks d'IDE par investisseur ultime, agrégées par grands groupes de juridictions	272
Tableau 5.4. Estimation de l'équation gravitationnelle utilisée pour les extrapolations dans la matrice des chiffres d'affaire	275
Tableau 5.5. Les quatre matrices : résultats agrégés par grands groupes de juridictions	277
Tableau 5.6. Importance relative des sources de données dans les matrices	279
Tableau 5.7. Importance relative des extrapolations dans les matrices, par grands groupes de juridictions	280
Tableau 5.8. Corrélations par paire des sources dans les matrices	281
Tableau 5.9. Corrélations par paire des sources de données utilisées dans la matrice des bénéfices avec des mesures du bénéfice possibles provenant d'autres sources	284
Tableau d'annexe 3.A.1. Gains de recettes fiscales au titre du Pilier Deux à l'échelle mondiale (scénario 4) avec d'autres formes du transfert de bénéfices	145
Tableau d'annexe 3.B.1. Gains de recettes fiscales au niveau mondial (EMN américaines comprises) au titre du Pilier Deux, avec ou sans prise en considération des interactions avec le Pilier Un	146
Tableau d'annexe 3.C.1. Robustesse des résultats au niveau mondial avec d'autres variables de substitution pour imputer les gains provenant de la RPII	149

Tableau annexe 3.C.2. Robustesse des résultats à l'échelle mondiale (scénario 3) vis-à-vis de la variable utilisée pour attribuer l'origine des bénéfices transférés	151
Tableau d'annexe 3.D.1. Robustesse des gains de recettes au niveau mondial à l'exclusion des déclarations pays par pays en tant que source de données sur les TEI	153
Tableau d'annexe 4.D.1 Secteurs ciblés pour des représailles ou contre-représailles tarifaires	240
Tableau d'annexe 4.D.2 Recettes des TSN ciblées de base (millions USD)	241
Tableau d'annexe 4.D.3 Tarifs douaniers punitifs américains sur des secteurs ciblés	241
Tableau d'annexe 4.D.4 Tarifs douaniers de contre-représailles sur des secteurs ciblés	242
Tableau d'annexe 4.D.5 Vue d'ensemble des cas simulés	242
Tableau d'annexe 4.D.6 Résultats de la simulation (variations pondérées en pourcentage)	244
Tableau d'annexe 4.D.7 Variation de la matrice du commerce bilatéral (taux de TSN = 5 %, facteur de représailles = 5), par rapport à la base (%)	246
Tableau 5. A.1. Liste des juridictions de l'entité mère ultime pour lesquelles les données agrégées et anonymisées issues des déclarations pays par pays sont utilisées dans les matrices	291
Tableau 5 A.2. Liste des juridictions de la filiale pour lesquelles les données d'ORBIS sur les comptes non consolidés sont utilisées	292
Tableau 5 C.1. Estimation de l'équation gravitationnelle utilisée pour extrapoler les stocks d'IDE bilatéraux	296
Tableau 5.C.2. Sources des données bilatérales sur l'IDE par investisseur immédiat	296
Tableau 5.C.3. Matrice des IDE par investisseur <i>immédiat</i> , agrégée par grands groupes de juridictions	297
Tableau 5.C.4. Matrice des IDE par investisseur <i>ultime</i> , agrégée par grands groupes de juridictions	301
Tableau 5.D.1. Matrices agrégées par grands groupes de revenus et régions	305
Tableau 5.D.2. Groupes de juridictions des matrices agrégées	310
Tableau 5.F.1. Modification de l'ordre des sources de données utilisées pour remplir les matrices : différences par rapport aux matrices de référence	315

Graphiques

Graphique 1.1. Effet estimé des propositions sur les recettes fiscales, par groupes de juridictions	22
Graphique 1.2. Effet estimé sur le PIB mondial selon des scénarios simplifiés	24
Graphique 2.1. Formule simplifiée résumant l'approche du Pilier Un (Montant A)	35
Graphique 2.2. Bénéfice résiduel mondial attribuable pour différents pourcentages de réattribution	44
Graphique 2.3. Exemple simplifié de ventes par destination	46
Graphique 2.4. Indicateur indirect de l'emplacement des ventes CFB	47
Graphique 2.5. Estimation des ventes par destination des EMN du secteur CFB	48
Graphique 2.6. Estimation des ventes par destination des EMN, extrapolations comprises	50
Graphique 2.7. Exemple de localisation des utilisateurs de services numériques	52
Graphique 2.8 Indicateur indirect de l'emplacement des ventes ADS	53
Graphique 2.9. Estimation des ventes des entreprises multinationales par destination	54
Graphique 2.10 Incidence estimée de l'application potentielle d'un seuil de chiffre d'affaires déclenchant le lien sur le bénéfice attribué.	56
Graphique 2.11. Présentation de la méthode utilisée pour déterminer la localisation du bénéfice résiduel	59
Graphique 2.12. Matrice des bénéfices : aperçu simplifié et sources de données sous-jacentes	61
Graphique 2.13. Relation moyenne entre la fraction du bénéfice résiduel et le ratio agrégé bénéfice/chiffre d'affaires	64
Graphique 2.14. Effets estimés du Pilier Un sur les recettes fiscales, par groupes de juridictions	72
Graphique 3.1. Formule simplifiée résumant l'approche du Pilier Deux	92
Graphique 3.2. Scénarios retenus dans les estimations pour le Pilier Deux	95
Graphique 3.3. Matrice des bénéfices : vue d'ensemble simplifiée et sources de données sous-jacentes	97
Graphique 3.4. Part des bénéfices exclus, estimée à partir des données au niveau des entreprises, et relation avec la rentabilité agrégée	106
Graphique 3.5. Hypothèses de modélisation simplifiées sur la règle d'inclusion du revenu (RIR) et la règle relative aux paiements insuffisamment imposés (RPII)	112
Graphique 3.6. Exemple simplifié d'interaction entre le Pilier Deux et le Pilier Un	113
Graphique 3.7. Illustration simplifiée de la méthodologie d'évaluation du transfert de bénéfices	117
Graphique 3.8. Forme simplifiée de la relation entre ampleur du transfert de bénéfices et écarts de taux d'imposition (relation de référence)	122
Graphique 3.9. Autres formes de la relation entre l'ampleur des transferts de bénéfices et les écarts de taux d'imposition	123

Graphique 3.10. Exemple simplifié de l'effet du Pilier Deux sur l'ampleur du transfert de bénéfices	125
Graphique 3.11. Illustration simplifiée concernant les hypothèses du scénario 4	132
Graphique 3.12. Gains à l'échelle mondiale au titre du Pilier Deux, en % des recettes mondiales de l'IS (hors EMN américaines)	137
Graphique 3.13. Gains de recettes au titre du Pilier Deux, au niveau des groupes de juridictions	140
Graphique 4.1. Approche conceptuelle	168
Graphique 4.2. Modifications des taux d'imposition effectifs attribuables aux Piliers Un et Deux	174
Graphique 4.3. Sensibilité à l'impôt de l'investissement en fonction de la rentabilité au niveau du groupe d'EMN	179
Graphique 4.4. Vue d'ensemble : effets indirects sur l'investissement et la production économique	181
Graphique 4.5. Tendances des cas soumis à la procédure amiable (PA) pour les pays de l'OCDE	183
Graphique 4.6. Délai de clôture des cas soumis à la procédure amiable	183
Graphique 4.7. Taux légaux combinés de l'IS de 2000 à 2020, par région (non pondérés)	187
Graphique 4.8. Taux d'imposition effectifs moyens (TIEM) par source de données (non pondérés)	189
Graphique 4.9. Dépenses R&D des entreprises, par type de dépenses	193
Graphique 4.10. Entreprises innovantes actives en R&D, en pourcentage des entreprises actives dans le domaine de l'innovation, 2016	194
Graphique 4.11. Zones économiques spéciales (ZES) par groupe de revenu	196
Graphique 4.12. Répartition des taux légaux de l'IS par groupe de revenu	197
Graphique 4.13. Effets sur l'investissement au niveau du groupe d'EMN et de ses entités	205
Graphique 4.14. Estimation de la variation du taux d'investissement total des entreprises	206
Graphique 4.15. Représailles commerciales : séquence des événements	214
Graphique 5.1. Matrice des bénéfices : vue d'ensemble schématique et sources de données sous-jacentes	264
Graphique 5.2. Exemple schématique : comparaison entre IDE immédiat, ultime et de transit	272
Graphique 5.3. Vue d'ensemble de la méthodologie d'extrapolation appliquée dans la matrice des actifs corporels	276
Graphique 5.4. Vue d'ensemble de la méthodologie d'extrapolation appliquée dans la matrice des coûts salariaux	277
Graphique 5.5. Multinationales américaines : comparaison des statistiques des déclarations pays par pays et des données issues d'ORBIS avec les données du BEA	285
Graphique 2.B.1. Effet estimé de l'application d'un seuil de chiffre d'affaires déclenchant le lien sur le bénéfice attribué, pour différentes valeurs du paramètre lambda.	79
Graphique 2.C.1.. Effet estimé du Pilier Un sur les bases d'imposition, par groupes de juridictions	81
Graphique d'annexe 3.B.1. Gains de recettes estimés au titre du Pilier Deux par grand groupe de juridictions, avec ou sans prise en considération des interactions avec le Pilier Un	147
Graphique d'annexe 3.C.1. Robustesse des résultats au niveau des groupes de juridictions dans le cas d'autres variables de substitution pour imputer les gains provenant de la RPII	150
Graphique d'annexe 3.C.2. Robustesse des résultats à la variable utilisée pour attribuer l'origine des bénéfices transférés, par groupe de juridictions	152
Graphique d'annexe 3.D.1. Robustesse des résultats à l'exclusion des déclarations pays par pays comme source de données sur les TEI, par groupe de juridictions	154
Graphique d'annexe 3.E.1. Gains de recettes au titre du Pilier Deux par groupe de juridictions, dans l'hypothèse d'une absence d'exclusion sur la substance selon une formule	155
Graphique d'annexe 4.D.1 Répartition des variations du PIB par scénario, par rapport aux données de base (%)	244
Graphique d'annexe 4.D.2 Répartition des variations du PIB par groupe de pays, par rapport aux données de base (%)	245
Graphique 5.C.1. Exemple schématique de comparaison de l'IDE par investisseur ultime et de l'IDE par investisseur immédiat	297
Graphique 5.C.2. Exemple schématique sur la méthodologie d'identification des investisseurs ultimes	299
Graphique 5.C.3. Exemple schématique sur la probabilité qu'une juridiction soit une zone de transit de capitaux	300
Graphique 5.C.4. Exemple schématique sur l'IDE en transit	301
Graphique 5.C.5. Hypothèse concernant le taux de rendement de l'IDE	304
Graphique 5.E.1. Comparaison entre les statistiques issues des déclarations pays par pays et les données des états non consolidés d'ORBIS, par juridiction de l'entité mère ultime	312

Encadrés

Encadré 1.1. Aperçu des propositions permettant de répondre aux défis fiscaux posés par la transformation numérique de l'économie	15
Encadré 1.2. Implications de la crise du COVID-19 sur les propositions	29
Encadré 2.1. Estimation de la localisation des utilisateurs de services numériques	51
Encadré 3.1. « Réduits » de bénéfices faiblement imposés dans des juridictions à fiscalité élevée	102
Encadré 4.1. Effets de la pandémie de COVID-19 sur l'évaluation	169
Encadré 4.2. Coûts de conformité	185
Encadré 4.3. Données empiriques sur la concurrence fiscale	190
Encadré 4.4. Soutien de l'État à la R&D et à l'innovation des entreprises	191
Encadré 4.5. Incitations fiscales à l'investissement et développement durable	198
Encadré 4.6. Concurrence entre entreprises et investissement	201
Encadré 4.7. Modélisation de projections économiques à long terme	207
Encadré 4.8. Les taxes sur les services numériques et les tarifs douaniers punitifs dans METRO, le modèle commercial de l'OCDE	213

Suivez les publications de l'OCDE sur :



-  http://twitter.com/OECD_Pubs
-  <http://www.facebook.com/OECDPublications>
-  <http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>
-  <http://www.youtube.com/ocddlibrary>
-  <http://www.oecd.org/ocddirect/>



Extrait de :

Tax Challenges Arising from Digitalisation – Economic Impact Assessment

Inclusive Framework on BEPS

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/0e3cc2d4-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Avant-Propos », dans *Tax Challenges Arising from Digitalisation – Economic Impact Assessment : Inclusive Framework on BEPS*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/0ae1cc77-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.